

La Défense, le 22/01/2025

## Attestation d'habilitation Certibiocide

Conformément à l'arrêté du 23 janvier 2023 relatif aux conditions d'habilitation des organismes de formation prévues à l'article 4 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides,

Le centre de formation :

INSTITUT DE PREVENTION DES RISQUES HUMAINS 84911036600036

17 AV D AQUITAINE 33380 MARCHEPRIME

Est habilité pour mettre en œuvre les formations préparant à l'obtention du (des) certibiocide(s) suivant(s) :

- Certibiocide Nuisibles
- Certibiocide Désinfectants

Jusqu'au 08/10/2029

Fait à La Défense, le 22/01/2025

La Sous-directrice santéenvironnement, produits chimiques, agriculture

Agnès LEFRANC